

Paris, le 5 mai 2010

Rémunération des dirigeants

*(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF)*

Lors de sa réunion du 30 avril 2010, le conseil d'administration de la société Groupe Go sport, suivant l'avis émis par le comité des nominations et des rémunérations, a renouvelé pour une durée d'un an le mandat de directeur général de Monsieur François NEUKIRCH.

A ce titre, il a également décidé la reconduction de l'indemnité de rupture qui lui serait due en cas de révocation, telle qu'elle était précédemment fixée par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale, à savoir : montant de 9 mois de rémunération annuelle brute, octroyé sous des conditions de performance liées à l'évolution du résultat courant opérationnel et du ratio dette nette / EBITDA, auquel s'ajouterait une indemnité de non-concurrence de 12 mois de rémunération.

Le conseil d'administration a arrêté la rémunération fixe, à effet du mars 2010, de Monsieur Pierre LETZELTER, président du conseil d'administration, à 165 000 euros bruts annuels et celle de Monsieur François NEUKIRCH, directeur général, à 385 000 euros bruts annuels.

Le conseil d'administration a également fixé les modalités de détermination de la rémunération variable pour 2010 du président du conseil d'administration et du directeur général, laquelle demeure fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

La rémunération variable du président du conseil d'administration s'élèverait jusqu'à 120% de sa rémunération fixe brute de 165 000 euros en cas de réalisation des objectifs et pourrait atteindre jusqu'à 240% de celle-ci en cas de surperformance. Pour le directeur général, elle s'élèverait jusqu'à 60% de sa rémunération fixe brute de 385 000 euros en cas de réalisation des objectifs et pourrait atteindre jusqu'à 120% de celle-ci en cas de surperformance.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de mettre en place pour le président du conseil d'administration et le directeur général, une prime exceptionnelle différée d'un montant cible de 300 000 euros bruts pour chacun d'entre eux dont l'octroi est lié à diverses conditions notamment de performance et de présence.

Contact :

Dénes ALMASY

Directeur Financier

+33 (0) 4 76 28 20 16